

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 16 juillet 2009</p>
--

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 16 Juillet 2009 à 18 heures
au Centre Lorin de la Croix – Rue Edouard André – LA CROIX EN TOURAINE**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- **Procès Verbal de la Précédente réunion**
- **REOM – Déchets Ménagers et Assimilés**
 - o **Marché de gestion des déchetteries – Groupement de commande**
 - o **Avenant Eco Emballages**
 - o **« Nettoyons la CCBVC » le 10 octobre prochain**
- **Cadastres numérisés**
- **Transports scolaires : tarifs année scolaire 2009-2010**
- **Affaires Economiques :**
 - o **Bléré – Val de Cher Développement**
 - **Convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat**
 - **Nomination de 4 membres**
 - **Durée d'amortissement**
 - o **Commerce de Epeigné les Bois – Changement de locataire**
 - o **Commerce de Luzillé – Autorisation de poursuites**
 - o **Aide à l'Immobilier d'Entreprise : demande de subvention d'une entreprise**
 - o **Extension ZA Ferrière & Création ZA Sublaines –**
 - **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**
 - **Demande de subventions : Conseil Général & Région Centre**
 - o **Droit de Préemption Urbain / Déclaration d'Intention d'Aliéner**
- **Décisions modificatives aux Budgets**
 - o **Budget Principal**
 - o **Budget Annexe « Commerce de Cigogné »**
- **Indre à Vélo - Validation du tracé**
- **1 % Paysage / Loges de Vigne**
- **Bâtiments :**
 - o **Piscine communautaire – Demande de subvention d'investissement**
 - o **Salle de Gymnastique & DOJO – mise en concurrence d'architecte**
- **Commissions :**
 - o **Affaires Economiques du 4 juin 2009**
 - o **Gestion du Sport du 9 juin 2009**
 - o **Comité de suivi social des Gens du Voyage du 12 juin 2009**
 - o **Culture – Tourisme du 18 juin 2009**
 - o **Affaires Economiques du 18 juin 2009**
 - o **Gestion du Sport du 30 juin 2009**
 - o **Aménagement de l'Espace – Ordures Ménagères du 2 juillet 2009**
 - o **Affaires Economiques du 8 juillet 2009**
- **Questions diverses**

La Présidente
Jocelyne COCHIN

L'An deux mil neuf, le seize juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animations Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : MM Robert PAPINEAU – Jean–Pierre PESTIE

Absent excusé : M. Philippe VASLIN, représenté par son suppléant M. Raymond COLSON

Bléré : Mme Françoise BAROU – MM. Robert GAUTHIER – Jean Serge RAFEL

Absents excusés : MM Jean-François DEJUST, pouvoir à M. Jean Serge RAFEL – Georges FORTIER, représenté par son suppléant, M. Jean Claude OMONT

Chenonceaux :

Absents excusés : MM Michel LE GOFF - Daniel CHAMPION, représenté par son suppléant M. Jocelyn DURAND

Chisseaux : MM. Pierre BAUER - Franck AUGIAS

Cigogné : MM. Michel DUVAL (arrivée à 18h45) - Gérard JACQUES

Civray de Touraine : MM. Alain BERNARD – Francis GELY

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : M. Max BESNARD - Mme Françoise PICARD

Epeigné les Bois : M. Jean-Michel PRIEUR –

Absent excusé : M. Michel MERGOT, représenté par son suppléant M. Dominique HISBERGUE

Francueil : M. Jean-Louis CHERY – M. Jean François LEPAGE.

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN– M. Denis CHANTREL –

Absent : M. Claude BUNET

Luzillé : Mme Regina MERY - M. Jacky GAUVIN

Saint Martin le Beau : M. Didier AVENET - M. Alain SCHNEL

Absent excusé : M. Philippe VERNET, pouvoir à M. Didier AVENET

Sublaines : M. Christian FOUASSIER

Absent excusé : M. Laurent HARTMANN

Etait également présent : Eddy JORANDON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Monsieur Didier AVENET est désigné secrétaire de séance

1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 28 mai 2009.

Madame COCHIN présente le Procès Verbal et demande si des remarques sont à apporter.

Les élus communautaires, à l'unanimité, ACCEPTENT le procès verbal de la précédente réunion.

2 - REOM – Déchets Ménagers et Assimilés –

M. BISTER, avant d'aborder l'ordre du jour relatif aux déchets ménagers donne lecture d'un courrier expédié à tous les redevables de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers. Ce courrier explique la redevance et informe les administrés du fait que désormais 5 levées leurs sont comptabilisés d'office tous les semestres.

« Madame, Monsieur,

La redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères est maintenant en place sur le territoire de la CCBVC depuis un peu plus de 2 ans.

Pour cela, chaque bac à ordures ménagères est muni d'une puce électronique qui permet d'enregistrer le nombre de vidages du bac sur une année.

Le but de cette redevance est d'inciter chacun d'entre nous à trier ses déchets et à diminuer la production des ordures ménagères brutes, ceci en accord avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement.

En 2007 et 2008, cette redevance se décomposait en deux parties :

- Une part fixe couvrant l'ensemble des frais fixes liés au service (passage de la benne devant chaque foyer chaque semaine, gestion des déchetteries, gestion du tri sélectif des emballages ménagers).
- Une part variable en fonction de la quantité de déchets produits par le foyer. Cette part variable couvre le coût d'élimination des ordures ménagères. Ainsi, le contenu d'un bac de 120 litres coûte 2.40 euros TTC. C'est le coût qui est facturé au foyer, à chaque levée.

Néanmoins, au cours de ces 2 années, des incivilités telles que brûlage des déchets ou autres dépôts sauvages ont été relevées sur plusieurs communes et en grande partie sur le bord des routes.

C'est pourquoi, au cours du Conseil Communautaire du 26 mars 2009, les élus ont décidé de modifier le mode de tarification de cette redevance. Elle se décompose maintenant en trois parties distinctes :

1 **Une part fixe** couvrant l'ensemble des frais fixes liés au service (passage de la benne devant chaque foyer chaque semaine, gestion des déchetteries, gestion du tri sélectif des emballages ménagers). Le montant de cette part fixe a été fixé à 120 euros par an pour les foyers individuels (soit 60 euros par semestre).

2 **Une part forfaitaire** représentant 5 levées par semestre (soit 5 levées du 1^{er} avril au 30 septembre et 5 levées du 1^{er} octobre au 31 mars). Cette part forfaitaire est due par tous les foyers.

Le montant de cette part forfaitaire a été fixé à :

- 24 euros par an pour un bac 120 litres (soit 2.40 euros * 10 levées comprises).
- 48 euros par an pour un bac 240 litres (soit 4.80 euros * 10 levées comprises).
- 68 euros par an pour un bac 340 litres (soit 6.80 euros * 10 levées comprises).
- 132 euros par an pour un bac 660 litres (soit 13.20 euros * 10 levées comprises).
- 24 euros par an pour les foyers ne disposant pas de bac, et, uniquement pour ceux-ci, un rouleau de 25 sacs marqués « Communauté de Communes » leur sera fourni.

Cette part forfaitaire couvre le coût d'élimination du contenu de 10 levées de votre bac à ordures ménagères par an (ou de sacs).

Nous osons espérer que la mise en place de cette part forfaitaire permette de lutter contre les incivilités sans trop défavoriser les foyers qui respectent « les règles du jeu ».

3 **Une part variable, à partir de la 6^{ème} levée semestrielle** (du 1^{er} avril au 30 septembre, puis du 1^{er} octobre au 31 mars). Les tarifs restent identiques à ceux de 2008 soit :

- 2.40 euros la levée pour un bac de 120 L (à partir de la 6^{ème} levée semestrielle).
- 4.80 euros la levée pour un bac de 240 L (à partir de la 6^{ème} levée semestrielle).
- 6.80 euros la levée pour un bac de 340 L (à partir de la 6^{ème} levée semestrielle).
- 13.20 euros la levée pour un bac de 660 L (à partir de la 6^{ème} levée semestrielle).
- 1 euro le sac de 50 litres.

Cette part variable couvre donc le coût d'élimination du contenu d'un bac à ordures ménagères (ou d'un sac), à partir de la 6^{ème} levée semestrielle.

Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2009, le montant **fixe** de la redevance pour un foyer disposant d'un bac de 120 litres sera de 72 euros par semestre, cette somme comprenant 5 levées du bac.

La crise intervenant, nous nous trouvons également confrontés à une baisse du coût de reprise des matières premières issues du tri de nos déchets ménagers. De plus, le Grenelle de l'environnement a institué, à partir de 2009, une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'applique à l'élimination des déchets.

Malgré cela, grâce à vos efforts de tri, l'augmentation du coût de gestion de nos déchets est limitée à 6 euros par an et par foyer.

C'est pourquoi, il est nécessaire de continuer nos efforts pour trier au maximum tous les déchets qui peuvent être recyclables. Ce tri c'est la maîtrise des coûts et la préservation de notre environnement ! Ainsi, à ce jour, grâce à vos efforts, la production d'ordures ménagères est passée de 238 à 152 kg par habitant et par an.

Je profite de cette lettre pour aborder le sujet de la gestion des déchetteries. Ces équipements existent maintenant depuis plusieurs années. Depuis leur ouverture, leur fréquentation a augmenté de façon considérable. De plus, de nouveaux déchets ont fait leur apparition et doivent être accueillis en déchetterie, afin de favoriser leur recyclage. Enfin, la législation concernant la sécurité de tous évolue régulièrement.

De ce fait, les déchetteries ne sont aujourd'hui plus tout à fait adaptées aux besoins des usagers.

Conscients de ce problème, nous avons décidé de lancer une étude afin d'optimiser au mieux nos déchetteries en modifiant les installations existantes ou en créant de nouveaux sites. Ceci permettra d'améliorer le service qui vous est rendu tout en assurant la sécurité de tous.

Comme vous le voyez, les intérêts en jeu sont très importants. Ils touchent directement chacun d'entre nous. Aussi la participation de nous tous, est-elle essentielle. »

Monsieur BISTER aborde ensuite le problème des gardes corps en déchetteries. Une solution est en passe d'être trouvée avec le gestionnaire précise t il.

☞ **Groupement de commande – Marché de gestion des déchetteries**

Monsieur BISTER rappelle que le marché de service concernant la gestion des déchetteries de la CCBVC arrive à échéance le 31 janvier 2010 et il convient donc de lancer la procédure nécessaire pour le renouveler.

Les communautés de communes de Bléré-Val de Cher et du Val d'Amboise souhaitent lancer une procédure d'appel d'offres groupé pour cette prestation afin d'optimiser les conditions techniques et financières du service.

La convention constitutive du groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne un des membres comme coordonnateur et précise les missions qui lui sont confiées.

En l'occurrence, il est envisagé que le coordonnateur soit la Communauté de Communes du Val d'Amboise, qui sera chargée de procéder au lancement de la procédure de consultation ; chacun des membres s'engageant à signer avec le prestataire retenu un marché à hauteur de ses besoins propres et le pouvoir adjudicateur de chaque collectivité s'assurant de la bonne exécution du marché.

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'autoriser le Vice-Président de la CCBVC à mettre au point et à signer la dite convention constitutive du groupement de commande avec la Communauté du Val d'Amboise.

Monsieur CHANTREL demande s'il n'y aura qu'un seul titulaire ? Et si cela ne risque pas d'exclure d'office certaines entreprises ainsi.

Monsieur BISTER répond que le but est de réduire les coûts pour les deux Communauté de Communes.

Monsieur OMONT précise qu'il est important d'insister sur la qualité du service rendu.

Monsieur BISTER répond que le mieux disant sera retenu et non pas le moins disant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE le principe d'un groupement de commandes, portés par la CC du Val d'Amboise pour la gestion des déchetteries communautaires.

☞ **Avenant Eco Emballages pour la collecte des cartons et le soutien des cartons de déchetterie**

Monsieur SCHNEL demande quelques explications sur l'avenant qui lui sont données par Monsieur BISTER.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE l'avenant avec la société Eco Emballage pour le soutien des cartons repris en déchetteries.

☞ **« Nettoyons la CCBVC » le 10 octobre prochain**

Madame BAROU, Vice Présidente explique que la commission « Environnement – Déchets Ménagers et Aménagement de l'espace » propose de mener à bien une opération « Nettoyons la CCBVC » le 10 octobre prochain avec le soutien d'un maximum de communes membres.

Madame BAROU en explique le principe. Elle précise que les déchetteries seront accessibles pour déposer les déchets collectés dans des bennes dédiées et que chaque commune devra se charger d'amener les déchets collectés en déchetterie.

Monsieur OMONT demande si des relations avec les écoles seront établies pour l'opération. Il lui est répondu par l'affirmative. Les écoles pourront participer, tout comme le collège, mais a priori plus le vendredi.

Madame MERY précise que la commune de Luzillé entend rallier le Conseil des Jeunes et l'école à cette journée, combiné avec un pique nique.

Monsieur BISTER précise qu'une communication de cette opération sera faite.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'organiser une journée « Nettoyons la CCBVC » le 10 octobre 2009.

3 - Cadastres numérisés –

La Présidente explique que l'opération de numérisation du cadastre en Indre & Loire va entrer dans sa phase finale avec la signature en fin d'année du tout dernier avenant à la convention.

Les services du Conseil Général ont remarqué que notre Communauté de Communes n'était pas signataire de cette convention. Afin de pouvoir à l'avenir continuer à nous adresser gratuitement les mises à jour des données cadastrales, il est impératif que nous puissions signer ce dernier avenant

Le Conseil Général nous demande donc de bien vouloir proposer en Conseil Communautaire une délibération allant en ce sens.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition gracieuse des données cadastrales de nos communes membres, avec le Conseil Général d'Indre et Loire.

4 - Transports Scolaires : tarifs année scolaire 2009-2010

Il s'agit de reconduire les tarifs existants :

- 100 € par an et par enfant transporté en précisant :
 - o La possibilité donnée aux familles qui le souhaitent de pouvoir payer en une seule fois
 - o Le maintien du fractionnement en 2 paiements pour les autres familles
 - o Pour les nouvelles inscriptions en cours d'année, tout mois commencé est dû dans son intégralité
- 5 € le renouvellement pour carte perdue ou détériorée
- 8 € pour les majorations de retard de paiement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, MAINTIENT les tarifs de transports scolaires pour l'année scolaire 2009-2010 comme suit :

- **100 € par an et par enfant transporté en précisant :**
 - o **La possibilité donnée aux familles qui le souhaitent de pouvoir payer en une seule fois**
 - o **Le maintien du fractionnement en 2 paiements pour les autres familles**
 - o **Pour les nouvelles inscriptions en cours d'année, tout mois commencé est dû dans son intégralité**
- **5 € le renouvellement pour carte perdue ou détériorée**
- **8 € pour les majorations de retard de paiement**

5 - Affaires Economiques –

☞ Bléré – Val de Cher Développement -

▪ Convention avec la CMA – instruction au prix de 300 € l'une

Monsieur BERNARD donne lecture du courrier de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat suite à notre demande de renseignement concernant le prix de 300 € par dossier pratiqué par cette instance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE la convention proposée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat fixant à 300 € le prix unitaire d'instruction des dossiers déposés dans le cadre de « Bléré Val de Cher Développement »

▪ **Nomination de 4 membres au comité de pilotage**

La Présidente ainsi que le Vice Président sont membres de droit. La commission propose de nommer, en plus, 4 autres membres à savoir : Mme Anne VERNEUILLE, M. Jean Serge RAFEL, M. Daniel CHAMPION, et M. Jean François DEJUST

Les membres de ce comité de pilotage doivent être membres de la commission des Affaires Economiques en vertu du règlement de l'aide.

Madame COCHIN demande si d'autres candidats sont intéressés. Aucun autre candidat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, NOMME Mme Anne VERNEUILLE, M. Jean Serge RAFEL, M. Daniel CHAMPION, et M. Jean François DEJUST en tant que membre du comité de pilotage de « Bléré Val de Cher Développement »

▪ **Durée d'amortissement –**

Il est proposé d'amortir les subventions octroyées dans la cadre de BVC Développement sur une durée de 3 années. Pour mémoire, la somme maximale octroyée serait de 3000 €, et 800 € minimum.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, INDIQUE que les subventions octroyées dans le cadre de Bléré Val de Cher Développement devront être amorties sur une période de 3 exercices comptables.

☞ **Commerce de Epeigné les Bois – Autorisation à Mme la Présidente de signer l'avenant de changement de locataire**

Nous avons été informés par Mme BORDET BARREAU, titulaire du bail du commerce de proximité d'Epeigné les Bois de la cession de son fonds de commerce au profit de Mlle PILLOT. Le conseil doit autoriser la Présidente à signer l'avenant au bail.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à signer toute les pièces relatives au dossier.

Arrivée de M. Michel DUVAL à 18h45.

☞ **Commerce de Luzillé – Autorisation de Poursuites**

Nous avons été alertés par M. JEAUNEAU, receveur de la communauté de Communes de Bléré Val de Cher du fait que le commerçant n'acquittait plus vos loyers depuis le 1er avril 2008.

La dette envers notre communauté de communes est élevée.

Le bail commercial signé le 4 février 2008 avec effet au 1er juillet 2006 prévoit un article appelé « Clause résolutoire » (page 7) ainsi rédigé :

« A défaut de paiement à son échéance, ou en cas d'inexécution d'une seule des conditions du bail, et un mois après un commandement de payer et une sommation d'exécuter contenant déclaration par le bailleur de son intention d'user de son bénéfice de la présente clause, demeuré infructueux, le présent bail sera résilié de plein droit, même dans la cas de paiement ou d'exécution postérieurs à l'expiration du délai ci-dessus, sans qu'il soit besoin de former aucune demande judiciaire. Dans le cas où le preneur refuserait de quitter les lieux loués, il suffirait pour l'y contraindre d'une simple ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de la situation de l'immeuble, exécutoire de suite. »

Monsieur PAPINEAU et madame MERY s'étonnent d'une information si tardive. M. GAUVIN (Maire de Luzillé) dit qu'il est déçu de la situation mais que l'on ne peut pas s'inventer commerçant.

Monsieur BESNARD rappelle sa surprise quand il a appris que les communes n'assuraient pas la gestion de leur trésorerie et indique que selon lui, « il manque une procédure de risque ». Monsieur BESNARD l'informe de certains points.

Monsieur RAFEL donne des explications sur l'article et sur le vote de ce soir. Monsieur GAUVIN s'inquiète de la pérennité du commerce et précise qu'il serait utile de trouver un remplaçant.

Monsieur CHANTREL s'inquiète du fait que les petits commerces avaient été présentés comme une opération blanche. Ce ne sera donc pas le cas en l'espèce. Madame la Présidente rappelle que l'on avait essayé d'impliquer les communes mais que cela avait été rejeté par le contrôle de légalité. Il y a toujours un risque dans ce genre d'opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à engager toutes les poursuites nécessaires envers la SARL les Petits Loups.

☞ **Aide à l'immobilier – Demande de subvention de l'entreprise LP Carrosserie**

M. BERNARD, Vice Président, présente le dossier.

L'entreprise LP CARROSSERIE, actuellement installée dans la zone d'activités de la Varenne, est en train de faire construire un bâtiment dans la zone d'activités Saint Julien, rue du Commandant Jacques – Yves Cousteau.

L'entreprise sollicite l'aide de la CCBVC à hauteur de 5 % du montant HT de son investissement soit une subvention de 9 566,07 €. LP CARROSSERIE a également déposé un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Général.

Les membres de la commission des Affaires Economiques sont favorables à cette aide.

Le plan de financement de l'entreprise est présenté ci-dessous :

Plan de financement - LP CARROSSERIE

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Gros Œuvre	71 585,72 €	CCBVC	9 566,07 €	5 %
Travaux d'Aménagement Extérieur	4 606,40 €	Conseil Général	45 750,00 €	24 %
Dallage	9 918,00 €	Actions 4	30 000,00 €	16 %
Charpente - Couverture	72 000,00 €			
Plomberie	4 445,20 €			
Carrelage	5 797,25 €			
Electricité Générale	14 825,00 €			
Honoraires Architecte	2 000,00 €			
Fourniture matériaux	6 143,89 €	Emprunt	106 005,39 €	55%
	191 321,46 €		191 321,46 €	100%

M BESNARD s'étonne de l'absence d'apport de la part de l'entreprise

M COLSON fait remarquer que la banque a du s'entourer de garantie avant d'accorder le prêt

Le Conseil Communautaire,

Vu la demande de subvention présentée par l'entreprise LP Carrosserie,

Après avis de la Commission des Affaires Economiques en date du 9 juillet 2009,

Compte tenu du fait que le Conseil Général n'apportera son aide éventuelle que si la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher se positionne sur ce dossier,

Constatant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **OCTROIE** une subvention d'investissement à l'entreprise LP Carrosserie d'un montant de 9 566,07 € qui seront versés sur présentation des factures acquittées dans la limite de 5 % des dépenses engagées,
- **INDIQUE** que les dépenses seront imputées à l'article D2042-90,
- **RAPPELLE** que cette subvention sera amortie sur une durée de 20 ans à compter de son versement intégral
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier.

☞ **ZA de Sublaines & Extension de Ferrière à Athée sur Cher**

- **Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Autorisation à signer les marchés**

La Présidente présente le dossier.

La commission d'appel d'offres réunie à plusieurs reprises, après avoir auditionné les candidats propose de retenir les candidats suivants pour les lots relatifs au « Marché d'assistance à Maîtrise d'ouvrage en vue de la création de zone d'activités »

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres

Après avis de la Commission des Affaires Economiques en date du 9 juillet 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les marchés relatifs à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la création ou l'extension de zones d'activités :

Lot n°1 : Zone d'Activités dite de Sublaines – Bois Gaulpied	Groupement SIAM CENTRE / AGAPES	49 700, 00 euros HT
Lot n°2 : Zone d'Activités dite de Ferrière	Groupement SIAM CENTRE / AGAPES	28 700,00 euros HT

- **RAPPELLE** que les cabinets retenus devront impérativement prendre en considération la démarche environnementale telle que définit par une délibération de la Commission Permanente de la Région centre
- **SOLLICITE** le soutien financier du Conseil Régional du Centre via le Contrat de Pays Loire Touraine dans ce dossier à son montant maximum
 - **Demandes de subventions au Pays Loire Touraine et au Conseil Général**

Madame la Présidente rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil général et qu'il convient de réitérer notre demande en précisant le plan de financement de l'opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** le soutien financier du Conseil Général d'Indre et Loire,

- **SOLLICITE** le soutien de la Région Centre via la Contrat de Pays Loire Touraine,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou Monsieur le Vice Président en charge des Affaires Economiques à signer toutes les pièces relatives au dossier

☞ **Droit de Prémption Urbain – Parcelle ZM 287 pour 10 877 m²**

La mairie de Bléré a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle ZM n°287 situé rue Alfred Nobel dans la zone d'activités de Bois Pataud, pour la somme de 70 000 € pour une surface de 10 877 m².

Cette parcelle appartient à la SCI Touraine Flandre qui a trouvé un acquéreur. Celui-ci aurait un projet d'immobilier d'entreprise sur cette parcelle.

La commune de Bléré dispose d'un droit de préemption urbain sur cette zone. Le DPU peut être transmis à la CCBVC. En préemptant, la CCBVC pourrait ainsi disposer à court terme de terrains déjà viabilisés.

Monsieur CHANTREL demande s'il n'y a pas de problème de cohérence avec le SCOT ABC. La Présidente répond que non, la zone de Bois Pataud est communautaire et est identifiée au SCOT.

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Affaires Economiques faisant valoir l'intérêt pour notre communauté de communes d'acquérir ce terrain bâti pour requalifier le site et apporter de nouvelles opportunités d'installations sur la zone d'activités dite de Bois Pataud,

Sur proposition de la Commission des Affaires Economiques,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner parvenue en Mairie de Bléré le 10 juin 2009,

Compte tenu du délai imparti de 2 mois à compter de sa réception en Mairie de Bléré pour faire valoir le Droit de Prémption de la Collectivité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le Droit de préemption Urbain délégué à la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher par Monsieur le Maire de Bléré par arrêté en date du 9 juillet 2009,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à exercer le droit de préemption urbain, transmis par Monsieur le Maire de la Commune de Bléré au profit de la communauté de communes, sur la parcelle cadastrée ZM 287, sise 10 Rue Alfred NOBEL, commune de Bléré, d'une superficie de 10 877 m² appartenant à la SCI Touraine Flandre, domiciliée 10 Rue Alfred NOBEL,, ZI de Bois Pataud, à Bléré et représentée par M. Joos WEMEL, pour permettre l'accueil de nouvelles activités économiques sur la Zone d'activités de Bois - Pataud
- **ACCEPTE** le prix de cette vente fixé à 70 000 € (soixante dix mille euros) auxquels s'ajoutent les frais d'acquisition,

6 - Décisions Modificatives aux Budgets

☞ **Budget Principal de la CCBVC**

Mme la Présidente propose au conseil communautaire une décision modificative au budget en vue, notamment d'ouvrir les crédits nécessaires à l'acquisition de la parcelle ZM 287, ZI de Bois Pataud à Bléré.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°1 au Budget Principal de la CCBVC

Articles	Désignation	DM 2009-01	Articles	Désignation	DM 2009-01
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
		-			-
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
2111-90	Terrains	75 000,00			
2151-90	Aménagement de terrains	26 000 ,00			
2183-90	Matériel Informatique	4 000,00			
020	Dépenses imprévues	- 105 000,00			
		-			-

☞ **Budget annexe « Commerce de Cigogné »**

Mme la Présidente explique que pour répondre à une demande de la Préfecture (dépassement du pourcentage autorisé de dépenses imprévues), il est proposé d'adopter la décision modificative suivante :

Articles	Désignation	DM 2009-01	Articles	Désignation	DM 2009-01
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
		-			-
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
2313-90	Construction	1 000,00			
020	Dépenses imprévues	- 1 000,00			
		-			-

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°1 au Budget Annexe « Commerce de Cigogné » comme proposée.

7 - Indre à vélo - Validation du tracé

Le tracé proposé qui tient compte des schémas cyclistes réalisés par les Pays Sud Touraine, Indre et Cher, et Loire Touraine.

La Présidente explique que le tracé n'est pas variable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (4 « pour », 27 abstentions),

- **ADOPTE le projet présenté**
- **RAPPELLE néanmoins que le tracé retenu n'est pas celui souhaité par la CCBVC sur la commune de Courçay**

8 - 1 % Paysages – Loges de Vignes

Madame BAROU, Vice Présidente explique que le programme 1 % Paysage de l'autoroute A 85 retient dans ces axes prioritaires l'aide au petit patrimoine des collectivités, surtout les loges de vignes, notamment dans l'aire de co-visibilité de l'A85.

La communauté de communes possède, dans les terrains acquis sur la commune de Sublaines, 3 loges de vignes qui pourraient faire l'objet de réhabilitation.

De même, face à la future Zone d'activités existe une autre loge de vigne en devenir.

Il serait opportun que le conseil se prononce sur le principe d'une réhabilitation de ces loges de vignes, notamment avec le soutien du programme 1 % Paysage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE son accord de principe à la réalisation d'une étude en vue de la réhabilitation des loges de vignes appartenant à la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher sur la Commune de Sublaines, ainsi qu'à la loge se trouvant à proximité de la RD 31, non loin de l'échangeur autoroutier**
- **SOLLICITE le soutien du programme « 1 % Paysage et Développement » porté par l'association A28-A85 à son niveau le plus élevé,**
- **SOLLICITE le soutien financier du programme Leader au niveau du Pays Loire Touraine**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice Présidente en charge du Cadre de Vie à signer toutes les pièces relatives au dossier**

Monsieur GAUVIN rappelle qu'il y a une problématique autour des délaissés de l'autoroute A85 qui pour certains ne sont pas accessibles facilement, et ne sont donc pas entretenus.

De plus, il rappelle que certaines personnes se plaignent de nuisances sonores. Des relevés ont été réalisés mais qui restent dans les normes admises.

9 - Bâtiments :

☞ Piscine communautaire – Demande de subvention d'investissement

Le contrat de Pays révisé à mi parcours a prévu une subvention pour la Tranche 3 de réhabilitation de la piscine communautaire.

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter une subvention pour la première phase de cette troisième tranche de réhabilitation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien financier de la Région Centre via le Contrat de Pays Loire Touraine pour le financement de la Tranche 1 de la Phase 3 de réhabilitation de la piscine communautaire,**
- **RAPPELLE que cela ne constitue pas la totalité de la dernière tranche de travaux,**
- **PRECISE le plan de financement de l'opération :**

Plan de financement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Bâches pour couvertures des bassins	31 585.00 €	Conseil Régional	23 605.01 €	50 %
Grilles de goulottes	7 432,32 €			
Peinture extérieure	5 192.70 €	Autofinancement	23 605.01 €	50 %
	47 210.02 €		47 210.02 €	100%

- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice Président en charge du Patrimoine à signer toutes les pièces relatives au dossier**

☞ **Gymnase des Aigremonts / Salle de Gymnastique et DOJO**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à lancer un appel à concurrence afin de retenir un Architecte pour le projet Extension du Gymnase des Aigremonts par la création d'une salle de Gymnastique et d'un DOJO.

10- Commissions :

☞ **Gestion du Sport du 9 juin 2009**

Monsieur CHANTREL demande si les communes peuvent faire des remarques sur le compte rendu. Cela est possible.

Monsieur OMONT, sur ce compte rendu entend faire part d'une information : le terrain synthétique n'est pas sans entretien il faut compter un entretien par une entreprise spécialisée d'un coût de 500 € environ par an, ainsi qu'un renouvellement tous les 12 à 15 ans.

☞ **Comité de suivi social des Gens du Voyage du 12 juin 2009**

☞ **Culture – Tourisme du 18 juin 2009**

☞ **Affaires Economiques du 18 juin 2009**

☞ **Gestion du Sport du 30 juin 2009**

☞ **Aménagement de l'Espace – Ordures Ménagères du 2 juillet 2009**

☞ **Affaires Economiques du 8 juillet 2009**

Monsieur RAFEL fait part qu'il avait indiqué lors de cette réunion, concernant le projet d'une entreprise de reprendre un Bâtiment Autocast que cette entreprise prévoyait à son budget prévisionnel 3000 € de loyer annuel, et zéro pour les employés. Cette remarque ne figure pas au compte rendu de la commission.

M BERNARD répond que cet oubli sera rectifié

11 - Questions Diverses –

☞ **Gendarmerie**

Nous avons été informés par le Groupement de Gendarmerie que notre dossier avait été validé. Le dossier sera abordé en conseil de septembre.

☞ **AutoCast**

La Présidente informe l'assemblée qu'il a signé, avec Mme Isabelle GAUDRON, Mme Martine SALMON, et M. Alain KERBRIAND-POSTIC un courrier à l'intention de M. le Préfet d'Indre et Loire afin de solliciter le déblocage du Plan National de Revitalisation.

De même, elle rappelle que Mme Claude GREFF, députée met tout en œuvre afin que le Plan Amiante puisse s'appliquer.

M CHANTREL pose la question du devenir du site dans le projet de PLU de BLERE

Mme BAROU fait remarquer que le secteur est inclus dans le PPRI ce qui limite les projets

☞ **SOGAREP**

La Présidente fait part à l'Assemblée des dernières informations sur ce dossier. Le site de Bléré devrait être maintenu avec une extension mais la problématique de la fibre optique doit être réglée. L'entreprise a besoin d'un accès à très haut débit et aujourd'hui, cet accès ne semble pas facile.

La Présidente indique faire le nécessaire auprès de France Télécom et du Conseil Général pour essayer de trouver solution à cette problématique. Elle précise qu'elle interpelle la Présidente du Conseil Général, Claude ROIRON et Alain KERBRIAND-POSTIC sur le sujet.

☞ **Actions 4 – Ateliers relais**

La Présidente informe l'assemblée que la communauté de communes a obtenue, dans le cadre du plan Actions 4 un financement de 60 000 € par ateliers relais soit 120 000 €.

Monsieur PESTIE demande où en sont les fonds Actions 4. La Présidente l'informe que ceux-ci sont presque épuisés. Un détail sera fourni au prochain conseil communautaire sur l'utilisation des sommes.

☞ **Bléré Val de Cher Infos**

Monsieur OMONT fait remarquer qu'il manque, sur les budgets, la répartition des recettes.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire de Séance
Didier AVENET

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Les Elus Communautaires –